

CONSEIL MUNICIPAL DU 7/05/2015

Absents ou excusés : Martine LAFON – Quentin MICHELON

Membres extérieurs présents : MME LEGENDRE (CAUE) - MME SEJALON (PNR) – MME BRAQUET (Pays de Foix haute Ariège)

1. Aménagement ancienne place :

Le Maire rappelle les préconisations du CAUE, PNR et du Pays de Foix Haute Ariège.

Exposé et présentation des esquisses (projets) des différents membres du Conseil.

Présentation par Stéphanie BRAQUET **des possibilités maximales de financement, les plus optimistes** pour ce projet et sous réserve des éligibilités des financeurs :

- **Conseil départemental :** 20 % du coût HT du projet avec un plafond à 21 000€ grâce aux logements sociaux réhabilités sur la commune après 2007 (condition acquise avec 5 logements de propriétaires privés et réhabilitation d'un logement communal).
- **Région :** Sollicitation au niveau du FRI (fond régional d'intervention), à parité avec le Conseil départemental (20%).
- **DETR** (Etat) un subventionnement jusqu'à 30 % sur la base des critères 2015 (critères 2016 méconnus). Elle précise que si nous avons plusieurs projets à inscrire, il faudra les prioriser pour les demandes de financement.

Le Maire demande aux membres des différentes instances représentées de nous préciser quelle sera leur participation par rapport à l'aide technique attendue.

Il demande si dans le cadre de ce projet, nous pouvons nous contenter d'un plan du projet ou faut-il avoir recours à une maîtrise d'œuvre.

Mme LEGENDRE répond qu'un plan sera suffisant.

Denis demande si elles pourraient se charger d'après les éléments apportés lors de cette réunion, nous faire la synthèse des possibilités de réalisation pour ce projet.

Mme LEGENDRE confirme que le CAUE pourra réaliser le projet d'étude et répondre à une mission de conseil. Il faudra pour cela leur fournir des devis.

Mme BRAQUET confirme quant à elle son accompagnement pour le montage du dossier de financement qui devra être déposé d'ici 1^{ère} quinzaine de juillet, particulièrement pour la Région, avec là aussi les devis des entreprises à l'appui pour permettre le calcul des subventions.

MME SEJALON garantit aussi l'aide technique du PNR.

Diverses interventions émanent de la part des membres du Conseil et notamment les points suivants :

Claude se fait confirmer que pour un financement à hauteur de 50 % par la commune considérant une enveloppe maximale de 15 000€ en autofinancement et un subventionnement espéré à 70 %, le projet pourrait se situer entre 30 000 et 50 000€.

Michel et Sophie préconise la sécurisation de la place côté route départementale avec plantation d'une haie par exemple.

Claude propose de prévoir un véritable point d'eau plutôt qu'une fontaine en circuit fermée et de réserver ce lieu aux adultes sans création de nouvel espace de jeux pour les enfants.

Michel ajoute qu'il ne s'agit pas de créer un espace matérialisé avec des jeux mais qu'il est entendu que cette place sera fréquentée par des générations de tous âges, en tant qu'espace de rencontre et espace de liberté.

Fabienne propose la mise en place en centre de la place d'un kiosque pouvant servir à la fois d'abris lors de pluie et de « point de chute » pour les jeunes adolescents du village (demande faite par les jeunes lors de réunions).

Il transparait par ailleurs des opinions divergentes quant à l'espace à réserver au parking (en nombre de places) par crainte de réduire trop l'espace dévolu au jardin public.

Récapitulatif des points en consensus suite aux divers échanges :

- Espace commémoratif
- Espace parking (5 à 6 places)
- Espace « adultes » à prioriser
- Point d'eau fonctionnel et esthétique
- Kiosque
- Sécurisation côté route

Mme LEGENDRE et Mme SEJALON préconisent de la végétation au sol (gazon) sinon on s'éloigne du dessein premier de jardin public et de ne pas se limiter à des jardinières car l'espace peut vite s'avérer grand à aménager.

Claude propose la mise en place d'un râtelier pour vélos.

Ce point de l'ordre du jour est achevé.

2. Vote du Compte administratif et de gestion :

Adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil.

Avant de clore la séance, le Maire rappelle le rendez-vous à 10h15 sur la place pour la cérémonie du 8 mai (déroulement habituel).

La séance est levée.